

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 11

DU 25 NOVEMBRE 2025

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 25 novembre 2025

Présents : MM. BENOIT – BERANGER —MAKHECHOUCHE – IASIO — RANC –ALLIO — BERTHELOT – GUIQUE – SAHBI - MME DOSSARD

Visio : MME GARCIA -

Excusés : MM. - BERANGIER – MME D'ASCANIO - ARNAUD –

Assiste : M DIAN

- Au regard des modifications apportées sur la structure des championnats U19 pour la saison 2025/2026 et de l'Annexe 13 « Bonus-Malus » concernant visant son application pour les championnats de U19 D1 et U19 D2, le Comité de Direction vient préciser que les championnats visés par cette disposition sont les championnats « Accession » et « Classique » sur la deuxième et dernière phase pour la saison actuelle.
- Le Comité Directeur valide les 11 arbitres FIA.
- Le Comité Directeur valide le résultat de la cession de la FIA, ces arbitres sont admis en tant qu'arbitre et peuvent arbitrer dès ce week-end :



RESULTATS CERTIFICATION FORMATION INITIALE D'ARBITRE



FIA du 20 au 22.10.2025 à Montfavet

NOM	PRENOM	CERTIFICATION THEORIQUE
		15.11.2025
AZOUGAGH	Chahid	ADMIS
GARCIA	Kylian	ADMIS
GUEDIM	Ahmed	ADMIS
LECHHAB	Youssef	ADMIS
MORET	Johan	ADMIS
MORET	Lisandro	ADMIS
RAGRAGI	Omar	ADMIS
SILVESTRE	Thomas	ADMIS

Rappel : Pour certifier une formation initiale d'arbitre, il vous faut avoir validé les épreuves suivantes :

- **CONTRÔLE DE CONNAISSANCES** (à l'issus des 3 jours de formation initiale)
- Vous avez validé la **CERTIFICATION THEORIQUE** : vous devez faire votre demande de licence Arbitre selon les modalités présentées sur la plateforme digitale de la formation continue : point 7 « Formation Administrative ».
- Vous n'avez pas validé la **CERTIFICATION THEORIQUE** : vous devez refaire votre formation continue et repasser la certification THEORIQUE.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général